

ROULONS MOINS VITE, LÀ OÙ ON MEURT LE PLUS.

55% des accidents mortels se produisent sur les routes à double sens sans séparateur central.

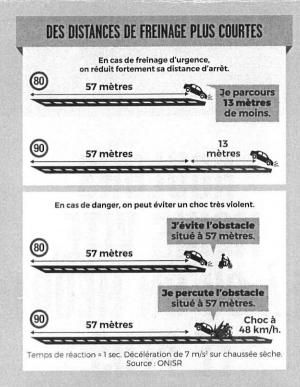
Au 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur ces routes passe de 90 à 80 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous responsables

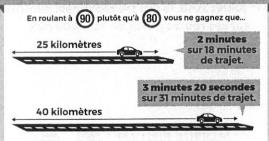


QUAND LA VITESSE BAISSE, LA MORTALITÉ BAISSE

«Baisser la vitesse de 10 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central pourrait permettre de sauver 350 à 400 vies chaque année », selon une étude menée par une équipe d'accidentologues indépendants en 2013*.



PEU DE DIFFÉRENCE DANS LES TEMPS DE TRAJET



* Consultez l'étude complète sur www.conseil-national-securite-routiere.fr

securite-routiere.gouv.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Photo : © Cetty/mages/David De Lossy · DSR · MAI 2018 - DEP201812 · Imprimé par la Dila